

UNE CIGALE SOLITAIRE

Vendredi 12 octobre, il pleut...

Les fois précédentes il faisait un temps magnifique ; peu de monde était présent et nous avons cru, pour cette raison, que les gens préféreraient profiter du soleil plutôt que de venir dans la salle polyvalente (la petite) afin de jouer en société, mais aujourd'hui il pleut par intermittence et parfois assez fort et je suis seul, attendant des partenaires avec lesquels nous aurions pu faire un rami, une belote, un bridge ou un monopoly...que sais je? Eh bien non, je "cruciverbe" à l'infini, attendant vainement une tierce personne

et, comme soeur Anne, ne vois rien venir. Aussi, je me tiens à carreau dans mon coin, piqué au vif, le coeur très flétri, pensant que cette fois est peut-être la der, ce qui serait un échec. Dois-je faire une prolonge ou me considérer comme mat ? Je crois que cet essai a été un coup de dés qui m'en a mis plein le cornet, aussi je me pelote dans les basques de ma dignité, attendant des jours meilleurs.

Un des responsables des jeux de société.
N.B. Puis-je tout de même demander encore, "voulez-vous jouer avec Moâ ?".

M. MAZEYRAT

BIEN DRESSES ET PAS MECHANTS POUR UN SOU

Sept chiens ont sauvagement tué un homme de cinquante-huit ans, après l'avoir pris à la gorge, dévorant une partie du cou et le traînant sur plus de trente mètres. Sans commentaires.

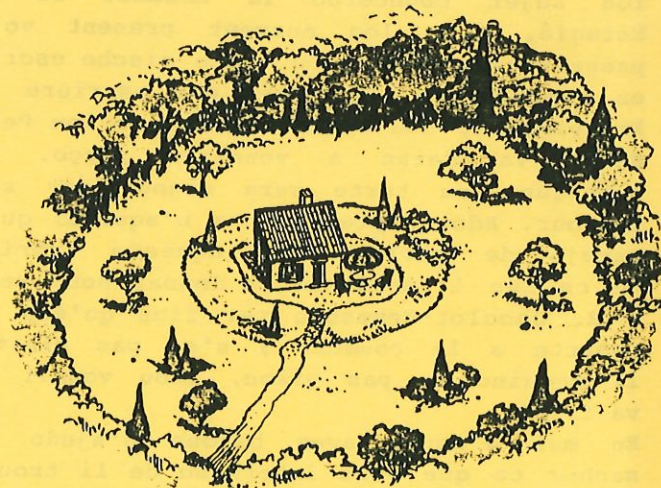
DECES

Monsieur PERCHET Guy nous a quittés le 16 octobre dernier. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

TRAVAUX DE VOIRIE

Si le temps le permet, des travaux de voirie seront entrepris, la semaine prochaine, dans le centre du village.

Ils causeront une gêne pendant un certain temps mais on peut être sûr que chacun saura accepter ce désagrément passager avec le sourire.



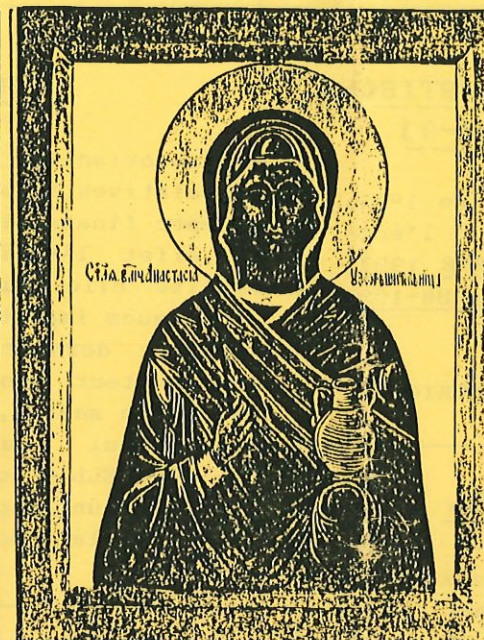
SAINTE-ANASTASIE

BULLETIN
MUNICIPAL

N°29 NOVEMBRE 1991



SANTA-ANASTASIA DI SIRMIO
LANGHE ITALIE XI s



ICONE RUSSE ORTHODOXE
DE MOSCOU
(ECOLE BYZANTINE)

LE MOT DU MAIRE

Et si pour une fois, nous remontions le temps...

Le nom de SAINTE-ANASTASIE fut sans doute cité pour la première fois dans notre région vers 1200 ; nous en retrouvons une trace très précise dans le cartulaire de l'Abbaye de SAINT-VICTOR à MARSEILLE en l'an 1252.

Cette Sainte Patronne "originelle" de notre village, dont nous ne connaissons que les quelques exploits particulièrement édifiants, l'ayant, selon les douces moeurs de l'époque, conduite inexorablement au plus épouvantable des martyres, puis à une glorieuse réhabilitation canonique, fut avant l'heure une fervente oecuméniste.

Vénérée et priée, à la fois par les églises orthodoxes russes et grecques, ainsi que par la Sainte Eglise Romaine, SAINTE-ANASTASIE a suscité la génération de maintes oeuvres d'art, églises et humbles chapelles constituant une vaste chaîne de piété, de savoir et de tradition s'étendant de la Baltique à la Méditerranée et de l'Atlantique à l'Oural.

Aujourd'hui, grâce à quelques érudits bénévoles, ainsi qu'à d'heureuses ouvertures de frontières, nous accédons à des trésors ignorés du patrimoine commun de cette grande Europe renaissante, berceau de notre vieille civilisation occidentale.

Ces découvreurs d'art -Italiens, Grecs ou Russes- viennent de proposer de nous associer à leur patient travail d'exhumation de nos lointains mais profonds liens de parenté.

L'intérêt bien compris de la commune, n'étant pas à terme exclu, je retransmets cet appel aux motivations à la fois religieuses, historiques et culturelles, à tous ceux d'entre vous qui par leur connaissance, leur foi ou simplement leur curiosité, souhaiteraient participer, peut-être modestement mais activement à cette oeuvre passionnante de recherche.

J.P. M.

CHRONIQUE MUNICIPALE

RECENSEMENT DES ENFANTS SUSCEPTIBLES D'ETRE SCOLARISES EN 1992-93

Afin de préparer la rentrée scolaire 1992, il est nécessaire de faire recenser à l'école maternelle, AVANT LE 25 NOVEMBRE 1991, tous les enfants nés en 1987-1988-1989 et pendant le 1er semestre 1990.

LA DIRECTRICE

LE CINEMA DU SOLEIL

Très sollicité par plusieurs dizaines de communes voisines, cet organisme, placé sous l'égide du Conseil Général et de la Fédération Varoise des Oeuvres Laïques vient d'organiser sa première représentation cinématographique dans notre village. Les séances se poursuivront à raison d'une par quinzaine, LE LUNDI A 20 H 30, seule soirée disponible dans l'organigramme de cet organisme à but non lucratif. Il convient de souligner que ces séances récréatives, au cours desquelles seront présentées les productions les plus récentes, n'entraîneront aucune charge financière nouvelle pour la Commune. Celle-ci est seulement sollicitée pour apposer les affiches et aider à la vente des billets. Nul doute que ce "cinéma à domicile" recevra le meilleur accueil.

COMMENT LIBELLER VOTRE ADRESSE

Avec la mise en place partielle des numéros de maisons dans les écarts, plusieurs personnes nous ont demandé comment il convenait de libeller leur adresse. Celle-ci doit l'être désormais comme celles des habitants du village lui-même, où les rues portent un nom et les maisons un numéro.

EXEMPLE : M. ESCARTEFIGUES Louis
453, Chemin du Vallon de Gueirol
83 136 STE ANASTASIE/ISSOLE

Nous rappelons que les numéros de maisons sont en Mairie, à la disposition des personnes qui désirent les placer elles-mêmes dans les conditions précédemment définies.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

REMERCIEMENTS

La sonorisation de la salle de réunions associatives aura posé quelques problèmes... excepté financiers. En effet l'équipe technique communale a réalisé elle-même cette installation grâce à quelques importants dons de matériel. Dans le dernier bulletin nous remercions un donateur anonyme. Il s'agit en fait, chacun le savait, de M. MAZEYRAT. Aujourd'hui nous remercions M. MARQUES DE CARAVELLIO qui vient de nous offrir lui aussi une magnifique sono. Nous voilà donc équipés, "avis aux orateurs".

REDEVANCE ORDURES MENAGERES 1991

Les personnes n'ayant pas acquitté le montant de leur redevance ordures ménagères (300 F) exigible depuis le 15/09/91 recevront prochainement un deuxième avertissement. Passé ce délai, les services fiscaux seront contraints de mettre en oeuvre les procédures de recouvrement habituelles.

Le repas des Anciens

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale a tenu à organiser un repas des Anciens du village. Ce déjeuner amical destiné à honorer nos "pairs" se déroulera le MERCREDI 11 DECEMBRE à la salle polyvalente.

Ceux qui cependant, retenus loin de nous ou souffrants, ne pourront être parmi nous, ne seront pas oubliés. Mais à tous les autres nous renouvelons cette invitation à participer à cet instant de rencontre que nous voulons chaleureuse et amicale. Chacun de vous a reçu une fiche réponse que nous lui demandons de bien vouloir nous retourner dès que possible, ceci afin de nous permettre de préparer cette journée dans les meilleures conditions.

La Vidaresse ★★★
CAMPING CARAVANING
D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE
☎ 9472-21-75

LA VIE ASSOCIATIVE



SECTION BASKET-BALL

Invaincus à ce jour, nos cadets poursuivent le championnat qualificatif pour le montée en région fédérale.

Début du championnat du VAR pour nos jeunes espoirs poussins et poussines.

Les rencontres poussins : CAVALAIRE, ROCBARON, FREJUS, SALERNES, LORGUES.

Les rencontres poussines : COGOLIN, GRIMAUD, SALERNES, FREJUS, ST-TROPEZ.

Nos minimes. Mauvais début pour ce championnat du VAR ; un redressement est nécessaire pour la suite des rencontres. Nous pouvons leur faire confiance.

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL. 94.722992
Ste ANASTASIE

LES MEDAILLES MILITAIRES

Le 15 décembre 1991, à partir de 14 H 45, salle polyvalente de STE ANASTASIE, les Médailleurs Militaires de la 1754ème section de STE- ANASTASIE organisent leur "loto" annuel ; nombreux lots, 12 quines et 4 cartons pleins.

Nous souhaitons la présence nombreuse des habitants de STE ANASTASIE, des Anciens Combattants et des Médailleurs Militaires adhérents de la Section.



CLUB DES CIGALES

Le repas de fin d'année de notre club aura lieu le dimanche 8 décembre au domaine du "Gavaudan" à MEOUNES. Les personnes non adhérentes qui souhaitent y participer seront les bienvenues dans la limite des places disponibles.

Renseignements, inscriptions jusqu'au 15/11 au 94.72.24.27. ou 94.72.20.33.

Prix : 140 F.



RUBRICO PROUVENCALO

Primier, vooudriem dire qu'aqueio rubrico es pas la proupietat dei segners Jacolot e Revol. Si d'unei an envejo de dire talo vo talo caouvo si pou faire. Sufise que lo sujet councerno la coumuno de Sta Estagié, dins lou moument present vo a passat-temps e que lou texte sieche eschrich en Prouvençaou. Si sabès pas escriure lou Prouvençaou, lou Renat Jacolot vo lou Peire Revol va faran a vouastro plaço. Ben segurque lou texte sera signat per soun coutour. Adounc prepaousi a n'aquelei qu'an envejo de parlar dins aquesto rubrico, de ce que l'agradarié de dounar soun texte à R. Jacolot-Benestan per fins qu'eu lou pouarte a la coumuno ; s'es pas picat à la maquino es pas gréou, ièou vouali ben va faire.

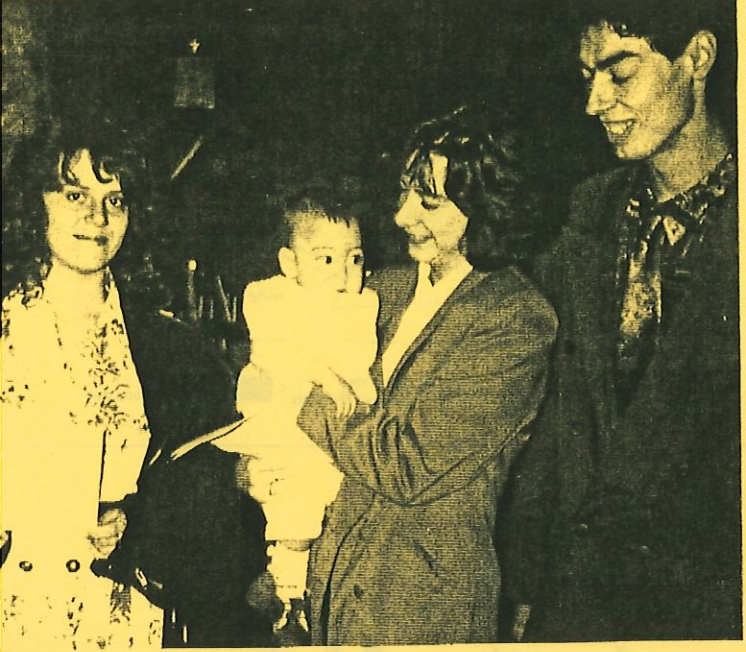
En mai d'aquo, avem besoun d'ajudo per sacher ce que vous interesso de li troubar ce que vous agrado pas, s'avès dei dificultats per legis e.p.c... fin finalo tout ce que vooudriès legir.

Per eisemple, vaqui dei sujets que, per ièou, mi sembloun interessants : lou (lei) canaous d'eigage e lei resclaouvos, lei baoumos e caounos sus la coumuno, lei gafos, lei pouants (lou vieil, lou nouu, lou recent), leis ieros (que n'en restoun plus gaire), la culturo dei faioous (fouaça impourtanto dins lou temps). Vias que l'a de que dire e, foou un rampéou generaou pèr rabaillar lou mai d'entresegnos sus lou passat e lou present de nouastro coumuno. Mi pensi qu'es coouquaren que poudem pas leissar toumbar.

R. JACOLOT/BENESTAN P. REVOL

RESUME : Les lecteurs ayant des idées sur un sujet intéressant la commune peuvent l'écrire en français et nous le communiquer. Nous le traduirons en provençal et le ferons diffuser dans le bulletin municipal.

NOTA : Bien entendu les sujets ayant pour objet une critique quelconque ne seront pas publiés.



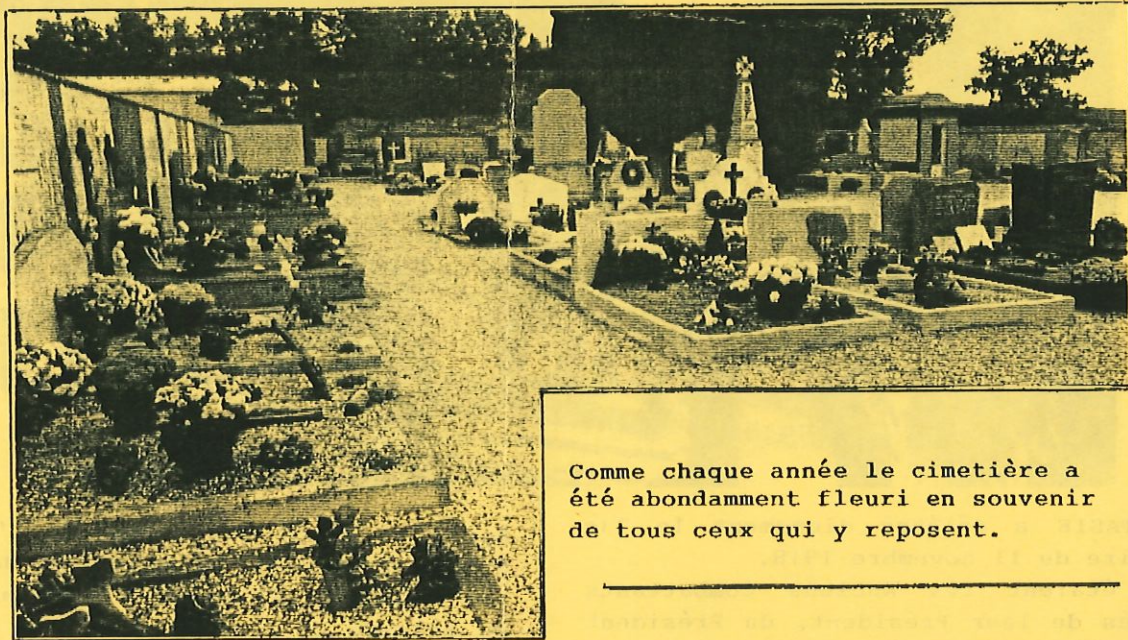
BAPTEMES

RELIGIEUX

Le 27/10/91, Johan a été porté sur les fonts baptismaux par ses parents BECQUE Christelle et CECINI Denis.

REPUBLICAIN

Le 26 octobre, M. MORIN, Maire, a célébré le baptême de Brice, fils de M. et Mme ABCAYA. Toutes nos félicitations aux parents qui placent ainsi leur enfant sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine émanant du suffrage universel.



Comme chaque année le cimetière a été abondamment fleuri en souvenir de tous ceux qui y reposent.

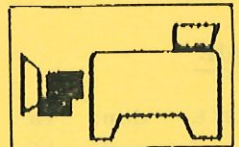
SPECTACLES A STE-ANASTASIE

GRANDE SOIREE SPECTACLE PAR
LE GROUPE "BOUQUET PROVENCAL"
samedi 30 novembre 1991

à 21 heures à la salle des fêtes de STE-ANASTASIE.

Au programme : sketches, danses, chants, illusions, etc...
Défoulement assuré.

Entrée : Adultes 20 F
Enfants 10 F



CINEMA

LUNDI 25 NOVEMBRE : DOUBLE IMPACT avec J.C. VANDAME.

LUNDI 9 DECEMBRE : BABAR -dessin animé.

LUNDI 23 DECEMBRE : CROC BLANC de Randall Kleiser. Une 4ème version du chef-d'oeuvre de Jack London, une histoire de nature et d'animaux dans le grand blanc, qui fera le bonheur des petits et des grands.

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
DES SPORTS ET LOISIRS
EN DATE DU 8 NOVEMBRE 1991

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN. BROSSAUD. DEHAYE. FORISSIER.
FADDA. RAYNAUD. BRUZZONE. KUSEK. ARNAUD.
MME LAURENT.

EXCUSES :

MM. JURAVER. GUIGNIER. MME BEGHIN.

EXAMEN DES POINTS MIS A L'ETUDE LORS DE
LA DERNIERE REUNION.

Le projet d'installation d'un distributeur de boisson dans la salle ou le hall de la salle polyvalente a été examiné. Compte-tenu des risques impliqués par ce type d'appareil dans un lieu peu fréquenté, le projet est ajourné à l'unanimité.

A la demande de M. BRUZZONE, il est précisé que chaque club, dans le cadre de ses activités associatives, est autorisé à organiser et tenir une buvette.

Demande d'un local destiné au rangement du matériel du club de foot-ball. Le projet est à l'étude et les architectes contactés. Les perspectives sont favorables.

Foot-ball. Ouverture de passages latéraux dans la clôture du terrain : travaux réalisés. Un grillage de protection entre le terrain et la RD 15 a été installé.

Le club de tennis demande des bancs et des pare-vent.

EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION
DE L'ENSEMBLE SPORTIF ET SOCIO-CULTUREL.

Ce projet rédigé en concertation par M. DEHAYE a été communiqué il y a quelques jours aux membres de la commission.

OBSERVATIONS. SUGGESTIONS.

M. BROSSAUD note que les buvettes ne sont prévues qu'à l'extérieur de la salle de réunion. Il évoque le cas des "lotos".

Après discussion, il est convenu de modifier le paragraphe concerné afin d'autoriser ces buvettes dans le cadre par ailleurs défini par le présent règlement (unanimité). Concernant la possibilité d'organiser des repas dans la petite salle M. ARNAUD regrette qu'il faille obligatoirement confier la prestation à un traiteur agréé.

La commission après délibération maintient cette obligation.

PROGRAMME D'UTILISATION DE LA SALLE JUSQU'AU
31/12/91.

23 novembre : "loto" Association bouliste.
25 novembre : cinéma.
30 novembre : Réunion Parti Communiste.
Théâtre ROCBARON.

01 décembre : "loto" Parents d'Elèves.
07 décembre : "loto" Comité des Fêtes.
08 décembre : Farfouille Les Varois vers les Autres.
11 décembre : Repas des Anciens.
14 décembre : "loto" Foot-Ball.
15 décembre : "loto" Médaillés Militaires.
31 décembre : Association Bouliste repas dansant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le club de foot-ball sollicite l'octroi d'une subvention supplémentaire de 5 000F destinée à financer le fonctionnement d'une nouvelle équipe. Cette équipe SENIOR participe au championnat. Avis favorable. Cette demande sera proposée au prochain Conseil Municipal.

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORTS
PAR DES JEUNES DU VILLAGE "NON ORGANISES
AU SEIN D'UN CLUB".

Le Maire précise qu'il a été amené au cours des dernières vacances scolaires à recevoir des jeunes du village (15/18 ans) qui désiraient, en l'absence d'entraîneur disponible, pouvoir utiliser à des fins sportives la salle polyvalente.

Après discussion avec les intéressés et désignation par ces derniers d'un "responsable", il a autorisé cette pratique à titre occasionnel et notamment pendant les vacances.

Cette expérience ayant semble-t-il réussi, il propose de la renouveler selon la même procédure précise.

1. Cooptation d'un responsable par les jeunes concernés.
2. Demande exprimée verbalement en Mairie.
3. Signature par le responsable d'un "engagement de responsabilité".
4. Remise des clefs au responsable pour une durée déterminée.

Accord unanime.

Il est précisé que les Présidents de clubs et entraîneurs ne peuvent utiliser cette procédure provisoire qui sera réexaminée dès le retour de M. JURAVER.

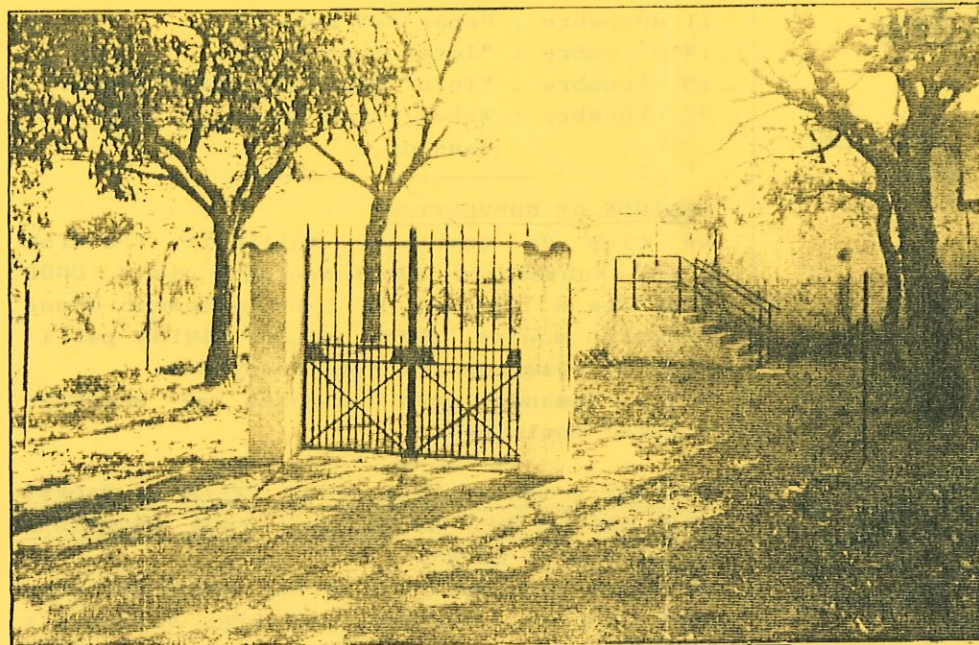
OU SONT PASSEES LES AFFICHES ?

Les affiches annonçant le dernier film "Robin des Bois" avaient curieusement disparu de leur panneau la veille de la projection. Si, à la rigueur, nous comprenons cette passion pour de parfois très belles images, nous en admettons moins bien la hâte.

Espérons que la prochaine fois, nos collectionneurs acharnés attendront le lendemain de la séance pour, subrepticement et nuitamment, s'adonner à leur passion, qui, alors, deviendrait plus avouable.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE



Clôture du local des "Cigales":
pose de grillage et d'un por-
tail à deux vantaux.

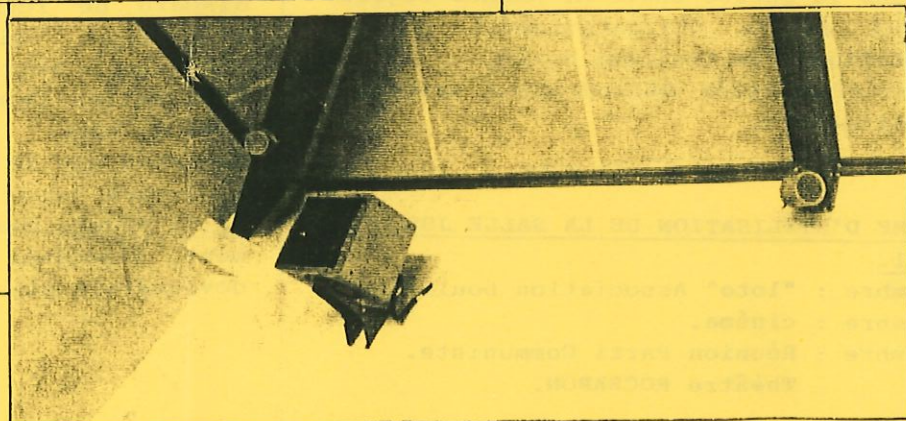
Début des travaux d'assainissement du local
municipal des Aires (mise en conformité
avec le Code du Travail). Ici, pose de la
conduite intérieure du local.



Pose de 3 nouveaux panneaux
d'affichage de grand format :
Place St-Just, Salle Polyvalente,
Place de la Gare.

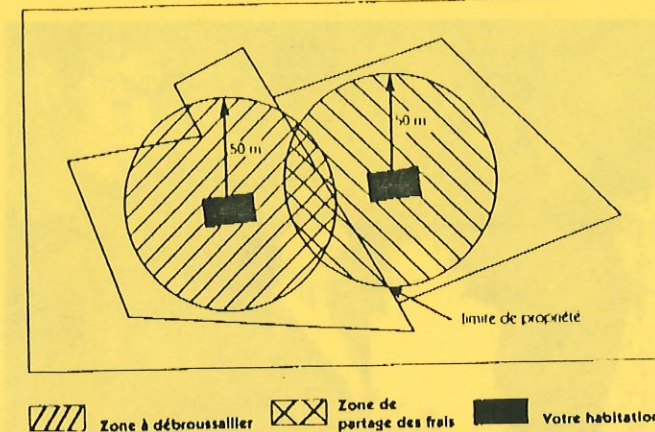


Sonorisation de la Salle
Polyvalente : mise en place
de 6 enceintes et d'un
amplificateur (don d'un de
nos concitoyens).



Le voisin a par contre la possibilité de vous imposer une entreprise de débroussaillage, même si vous vous proposez de le faire vous même. Dans ce cas, les discussions portent le plus souvent sur les tarifs demandés par l'entreprise en question et c'est à chacun de trouver un accord.

- Le voisin a obligation de débroussailler sur la partie commune des 50 mètres, il y a concurrence d'obligation juridique et partage des frais pour la surface commune.



LA VIE AU VILLAGE

LA COMMEMORATION TRADITIONNELLE

DU 11 NOVEMBRE



STE ANASTASIE a célébré dignement le 73e anniversaire du 11 novembre 1918. Nombreux étaient les Anciens Combattants accompagnés de leur Président, du Président des Médailleurs Militaires, du Directeur de l'Ecole Primaire, des Instituteurs et des enfants des écoles, des Dirigeants Associatifs, du Maire et de la totalité des Elus.

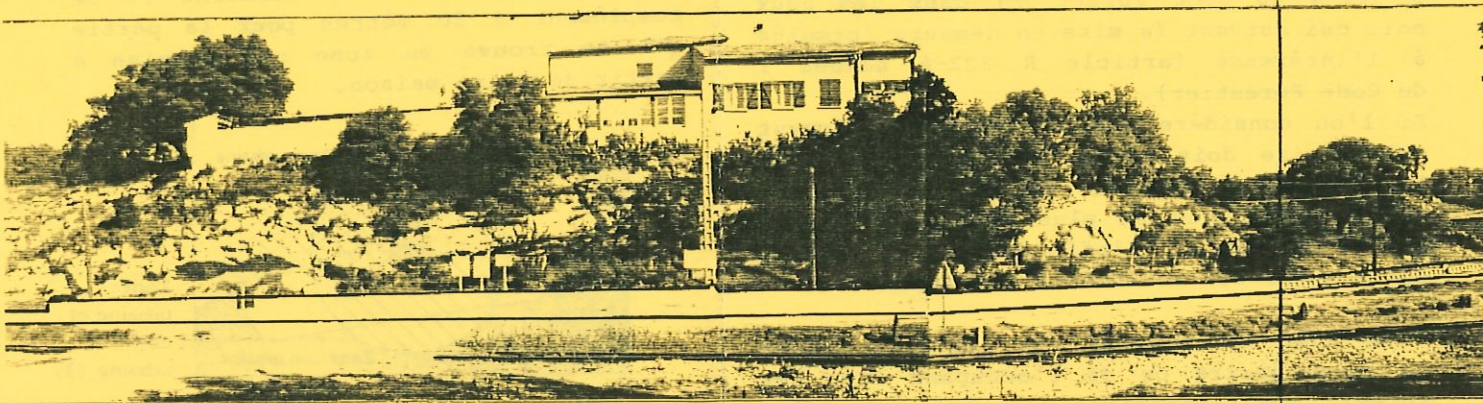
Après le dépôt des gerbes et l'observation d'une minute de silence, le Maire, après une courte allocution, donnait lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. La cérémonie était suivie d'un apéritif traditionnel offert au Bar des Amis.

ECOLE DE MUSIQUE

Elle fonctionne à STE-ANASTASIE, dans la salle polyvalente, depuis le mercredi 16 octobre. Les cours ont lieu les mercredis et jeudis soir et le samedi après-midi de 14 H à 20 H. Vingt-cinq enfants de la commune y participent. Ils sont officiellement inscrits à l'école de musique de CARNOULES, auprès de laquelle ils règlent leur cotisation. Comme convenu, seuls le piano et la salle sont mis à leur disposition et à celle de leur professeur (qui enseigne également à CARNOULES).



LES ROCHERS DE NAPLE



Un coin du village qui aura beaucoup changé! Pour répondre à de nombreuses interrogations quant aux poteaux électriques encore visibles (sur la droite de la photo) cette section d'environ 25 mètres nécessite des

travaux de terrassement assez importants et la construction d'un mur de soutènement, ce qui permettra l'élargissement du chemin des Souquettes. Cette opération est programmée pour 1992.



La pose des bordures de trottoirs pour délimiter le parking le long de la RD 15, Place de la Gare.



LE DEBROUSSAILLEMENT AUTOUR DES HABITATIONS

Les bases de la réglementation

Personnes soumises à obligation :

L'article L322-3 du Code Forestier désigne le propriétaire ou ses ayants droits, mais les décrets d'application du 21 décembre 1988 et du 27 décembre 1989 indiquent que le débroussaillage doit être effectué par la personne qui occupe les lieux, ne serait-ce que pour sa propre sécurité, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Dans le cas d'habitations groupées ou de lotissements, le débroussaillage des parties privées incombe comme précédemment à l'occupant et celui des parties communes au syndic ou aux gestionnaires de l'ensemble collectif.

Sanctions :

- Amende de 2 500 à 6 000 F.
(article R.322-5 alinéa 5 du Code Forestier)
- Exécution forcée à ses frais.

L'exécution d'office :

* La loi autorise aussi la Commune à exécuter d'office les travaux (article L 322-4 du Code Forestier) dans les deux mois qui suivent la mise en demeure formulée à l'intéressé (article R 322-6 alinéa 1 du Code Forestier).

Si l'on considère que le débroussaillage obligatoire doit avoir été effectué avant la période à risques (en général le 1^{er} juin), c'est donc au plus tard au 1^{er} avril que l'obligation d'effectuer les travaux devra avoir été notifiée à l'occupant.

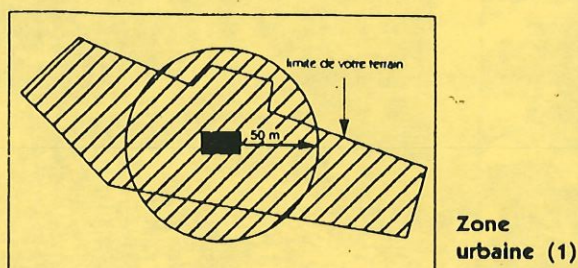
* Le coût des travaux est mis à la charge du propriétaire ou de l'occupant dans les formes administratives : émission d'un titre de perception à l'encontre de l'intéressé.

Surfaces soumises à obligation

Trois cas possibles selon le plan d'occupation des sols.

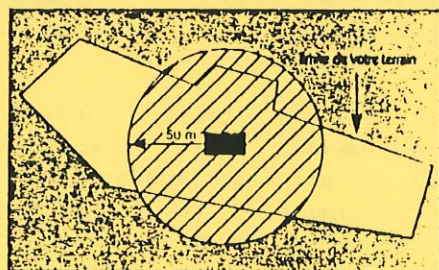
1. Vous êtes en zone urbaine (schéma 1) Village, Naple.

Vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle, quelle que soit sa surface, même sans aucune installation dessus ; ceci est également valable pour les lotissements, les terrains de camping et de caravanning.



2. Vous êtes en zone non urbaine (schéma 2) (ex: Les Bréguières, Fabres...)

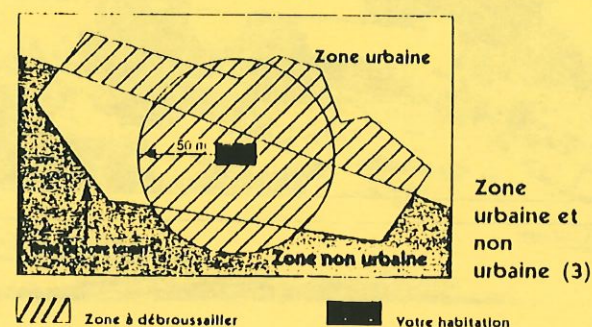
La réglementation est homogène sur l'ensemble du territoire communal : obligation de débroussailler dans un rayon de 50 m autour d'installations de toute nature, même si c'est chez le voisin. Distance que le Maire peut porter à 100 m.



3. Si votre propriété se trouve à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine (schéma 3) :

Vous êtes alors soumis aux deux réglementations. Vous devez débroussailler

entièrement, et ce quelle que soit sa surface, la partie de votre parcelle qui se trouve en zone urbaine et le complément à 50 mètres pour la partie qui se trouve en zone non urbaine à partir de votre maison.

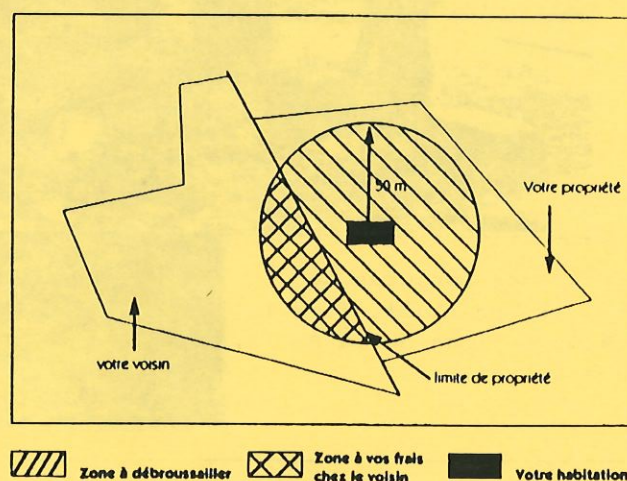


Les problèmes de voisinage

L'obligation qui porte sur les abords des constructions ignore les limites de propriété. Il est cependant fréquent qu'une installation soit placée à quelques mètres seulement de la limite séparative de la propriété voisine (publique ou privée). La surface à débroussailler, sur la profondeur de 50 ou 100 mètres, se situe donc, en partie à l'extérieur de son propre terrain.

Deux cas possibles :

* Le voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler (pas de construction à proximité de la limite de propriété). Vous devrez donc traiter à votre charge la partie qui ne vous appartient pas.



Il vous faudra toutefois l'accord du propriétaire et de l'occupant du terrain voisin que vous demanderez par courrier recommandé avec accusé de réception.

Si vous obtenez une réponse négative ou pas de réponse du tout, il est préférable que vous saisissiez le Maire qui a tous les pouvoirs nécessaires pour engager une procédure de référé auprès du tribunal de grande instance ou de faire exécuter le débroussaillage d'office, afin de vous mettre en accord avec la législation.